

# LE CONGÉ MATERNITÉ



Le congé maternité comprend un congé prénatal et un congé postnatal. Le premier vous permet de vous reposer et de préparer l'arrivée du bébé, et le second de vous reposer après l'accouchement.

Sa durée est différente selon le nombre d'enfants à venir et le nombre d'enfants déjà eus. **Il est obligatoire.**



Voici la durée du congé en fonction de la situation :

NOMBRE D'ENFANTS		CONGÉ (en semaines entourant la naissance)		
Nés	A venir	Avant	Après	Total
Aucun Ou un enfant	Un	6	10	16
	Jumeaux	12 (*)	22	34
	Triplés ou plus	24 (*)	22	46
Deux ou plus	Un	8 (**)	18	26
	Jumeaux	12 (*)	22	34
	Triplés ou plus	24 (*)	22	46

 Rejoins-nous sur nos réseaux :

Site internet



Facebook



Instagram

